



Etablissement public
du Marais poitevin



Réunion groupe de travail Agriculture

Compte rendu des échanges

Le 7 Février 2019, à l'Etablissement Public du Marais Poitevin (Luçon)

Liste des présents :

- Alain L'Hévéder, DDTM 17
- Catherine Stephane, DRAAF Pays de la Loire
- Sébastien Clavé, Chambre d'agriculture 85
- Nadine Pelon, Chambre d'agriculture 85
- Erwan Faux, Chambre d'agriculture 79
- Léonore Goffé-Signoret, Chambre d'agriculture 17
- Blandine Thubin, CEPRAM
- Clovis Tessier, CEPRAM
- Marc Blanchard, LPO 85/ représentant des APNE
- Hugues des Touches, LPO/ représentant des APNE
- Yannick Marionneau, Comité régional de la Conchyliculture Pays de la Loire/ Poitou-Charentes
- Jean Eudes Du Peuty, Etablissement Public du Marais Poitevin
- Alain Texier, PNR Marais Poitevin
- Marie Beneteau, PNR Marais Poitevin
- Sandrine Jacquat, Commune des Velluire sur Vendée
- Maxime Bobineau, Fédération de chasse 85
- Jean Aimon, Chambre d'agriculture 17

Liste des excusés :

- Solange Fradet, Région Nouvelle Aquitaine
- Charlotte Rhone, Comité Régional de la Conchyliculture Poitou-Charentes
- Eric Ouvrard, DRAAF 17
- DDTM 85
- DDTM 79
- DREAL Nouvelle Aquitaine
- DREAL Pays de la Loire
- Conseil régional des Pays de la Loire
- DRAAF Nouvelle Aquitaine
- INRA
- Jean-Pierre Gueret, RNN de la Baie de l'Aiguillon
- AGROBIO 79

- CIVAM des marais mouillés
- Groupement des Agriculteurs Biologiques 17
- Groupement des Agriculteurs Biologiques 85

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) introduit la réunion par une brève présentation de l'objectif du groupe de travail puis l'équipe du Parc prend la parole pour exposer la procédure de réécriture du docob, la labellisation Ramsar ainsi que les enjeux liés aux habitats et aux espèces, liés aux pratiques agricoles. Les chambres d'agriculture prennent ensuite la parole pour présenter le diagnostic agricole.

Le diagnostic agricole repose sur 3 étapes :

- une analyse statistique avec les données disponibles,
- 20 enquêtes auprès d'agriculteurs (janvier 2019),
- de réunions collectives avec des agriculteurs (mars 2019).

Présentation de l'état d'avancement des résultats statistiques

La présentation des données statistiques se retrouve dans le diaporama en téléchargement sur le site internet Natura 2000 Marais poitevin.

Blandine Thubin (CEPRAM) pose la question de savoir si cette constatation de baisse d'exploitants est valable également à l'échelle nationale ?

Jean Aimon (Chambre d'agriculture 17) répond que c'est probablement le cas, mais le recensement agricole de 2020 permettra de le confirmer ou non.

Hugues des Touches (LPO, représentant des APNE) demande si cette tendance est la même pour les exploitants avec cheptel ?

Jean Aimon (Chambre d'agriculture 17) ne peut pas répondre à cette question précisément mais ajoute qu'il y a une baisse du nombre de vaches laitières qui est observée. La tendance sur l'ensemble des départements semble être à la baisse mais cela reste à vérifier.

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) rappelle que le but n'était pas de faire un inventaire exhaustif mais plutôt de connaître les données existantes. La commande faite aux chambres n'était pas d'avoir quelque chose de plus poussé.

Alain Texier (PNR Marais poitevin) revient sur l'augmentation de surfaces des prairies. Cela lui paraît cohérent puisque plus de 1 000 ha de RTA sont restés en prairie et ont été déclarés en MAEC prairie. C'est environ 1000 ha qui ont été gagnés également sur les peupleraies donc au total cela fait bien 2000 ha de prairies en plus, pas seulement liés à des modifications de déclaration.

Clovis Tessier (CEPRAM) ajoute qu'en 2015, chaque exploitant a pu avoir un inventaire des prairies présentes sur son exploitation.

Hugues des Touches (LPO, représentant des APNE) demande si la surface en prairies non permanentes dans Natura 2000 est connue ?

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) répond que cela représente entre 2 000 et 3 000 ha.

Alain L'Hévéder (DDTM 17) précise que les prés salés de la baie ne sont peut-être pas dans les déclarations de 2005 mais plutôt dans celles de 2015, en étant compris dans les surfaces de prairies permanentes (ce qui peut expliquer en partie l'augmentation des prairies). Les mizottes représentent environ 200 ha déclarés en Charente -Maritime.

Alain Texier (PNR Marais poitevin) ajoute qu'il faudrait demander aux gestionnaires de la RNN de la baie de l'Aiguillon, la date de déclaration des mizottes à la PAC par les agriculteurs.

Marc Blanchard (LPO 85, représentant des APNE) remarque que dans l'histogramme de 2005, la partie correspondant aux jachères n'est plus présente en 2017. Il souhaite donc connaître la raison.

Blandine Thubin (CEPRAM) explique que cela est dû à des raisons réglementaires. Les jachères ne sont plus obligatoires.

Jean Aimon (Chambre d'agriculture 17) ajoute qu'effectivement, il s'agit d'une obligation valable en 2005 mais qui s'est réduite dans les années qui ont suivies, expliquant une surface moindre en jachères en 2017.

Alain Texier (PNR Marais poitevin) précise concernant la SAU, que de nombreux agriculteurs qui exploitent la plaine déclaraient les parcelles de jachère dans la zone humide.

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) évoque donc la difficulté de faire un diagnostic et de chiffrer précisément. Les tendances sont donc plus à prendre en compte que les chiffres.

Alain Texier (PNR Marais poitevin) rebondit sur les tendances en précisant qu'elles ne sont plus à la baisse pour les prairies. Il ajoute que pour les communaux, la liste précise des exploitants est disponible et concerne 130 agriculteurs.

Clovis Tessier (CEPRAM) demande si les sièges actifs des exploitations sont compris dans la zone humide ?

Jean Aimon (Chambre d'agriculture 17) répond que pour les sièges, cela correspond à 1 000 exploitants.

Marc Blanchard (LPO 85, représentant des APNE) souhaite savoir à quoi correspond le terme « production végétale », est-ce les céréales pures ?

Jean Aimon (Chambre d'agriculture 17) confirme que cela correspond bien aux céréales pures.

Hugues des Touches (LPO, représentant des APNE) demande que signifie poly-élevage ?

Jean Aimon (Chambre d'agriculture 17) répond que cela concerne les exploitations avec à la fois caprins/ovins, ou bovin/caprins, ...

Clovis Tessier (CEPRAM) demande si les exploitations individuelles sont représentées sur les graphiques ? De plus, il précise concernant la production de fourrage, que celle-ci est faible en marais desséché, expliquant le besoin de surfaces importantes.

Jean Aimon (Chambre d'agriculture 17) reprend que sur le graphique, tout est confondu : 180 avec 1UTH, 167 avec 2UTH... Il met en évidence que la présence d'un parent retraité toujours présent sur l'exploitation peut également poser question.

Blandine Thubin (CEPRAM) poursuit en ajoutant le cas des salariés présents eux aussi. Cela pose effectivement question car la reconnaissance en terme d'aides ainsi que la capacité de les payer est important. Les salariés ont une vraie place et il faut les valoriser en termes d'UTH au sein de

l'exploitation. Elle souhaite savoir s'il est possible de mettre en avant les exploitations plus présentes dans le marais ? cela a une importance en terme de législation. En gestion d'exploitation, si on est moitié-moitié par rapport au marais, la gestion n'est pas la même et donc l'impact de la réglementation et le travail derrière vont jouer un rôle.

Concernant les 20 enquêtes d'exploitation, en lien avec les MAE :

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) demande comment avait été fait l'échantillon ?

Nadine Pelon (Chambre d'agriculture 85) répond que l'échantillon s'est fait avec la typologie définie (groupe : bovin lait, bovin viande...).

Alain Texier (PNR Marais poitevin) souhaite savoir si la perte de production fourragère évoquée par les agriculteurs est dû à l'absence d'engrais (utilisés auparavant), à une mauvaise pratique réalisée ? cette distinction doit pour lui apparaître dans la question ou dans la réponse du questionnaire.

Sébastien Clavé (Chambre d'agriculture 85) répond que majoritairement, cela est dû à l'absence d'engrais qu'ils ne mettent plus depuis les MAE alors qu'ils en mettaient avant les MAE.

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) demande si les 5 agriculteurs ayant arrêtés les MAEC, est ce après 2015 ?

Jean Aimon (Chambre d'agriculture 17) confirme que c'est bien après 2015.

Yannick Marionneau (Comité régional de la Conchyliculture Pays de la Loire/ Poitou-Charentes) pose la question de savoir qu'est-ce que l'ICHN ?

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) explique que c'est l'indemnité étendu dans les zones de marais suite à la complexité de ces zones permettant le maintien des prairies. Sur la problématique des zones sorties de l'ICHN, l'impact sur Natura 2000 est mineur et ne touche qu'une partie du site. Les effets se feront ressentir plutôt dans les prochaines années.

Hugues des Touches (LPO, représentant des APNE) remarque que les agriculteurs n'évoquent pas la question des niveaux d'eau dans les baisses.

Léonore Goffé-Signoret (Chambre d'agriculture 17) répond que certains ont évoqué la gestion des niveaux d'eau et leur mauvaise gestion lors des entretiens.

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) insiste que l'échantillon est limité et n'est donc pas représentatif statistiquement. Il faut donc garder en tête que des réunions collectives vont avoir lieu pour permettre d'échanger et de compléter ce qui est présenté aujourd'hui.

Léonore Goffé-Signoret (Chambre d'agriculture 17) ajoute qu'un questionnaire anonyme sera distribué au début de ces réunions collectives pour recueillir le ressenti de chacun sans l'influence du groupe et ainsi connaître véritablement leur avis.

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) souligne que la présentation des avantages des MAEC énoncés par les agriculteurs est rassurant.

Catherine Stephane (DRAAF Pays de la Loire) pose une question concernant les refus, comment sont-ils gérés ? est-ce que les agriculteurs souhaitent utiliser les pesticides pour les refus ?

Léonore Goffé-Signoret (Chambre d'agriculture 17) répond qu'ils souhaitent davantage intervenir plus tôt car ils pourraient techniquement le faire mais ils n'ont pas l'autorisation.

Amélioration des MAE :

Maxime Bobineau (Fédération de chasse 85) revient sur l'avancement des dates de fauche souhaité par les agriculteurs, il pense qu'avant le 15 mars cela ne semble pas judicieux notamment pour la portance des sols à cette période.

Hugues des Touches (LPO, représentant des APNE) trouve qu'adapter les MAEC selon les secteurs du territoire notamment pour les dates de fauche n'est pas choquant.

Alain Texier (PNR Marais poitevin) ajoute que cela ne simplifierait pas la gestion attendue par les agriculteurs car la majorité ont des parcelles sur plusieurs secteurs de marais et auraient donc toujours des dates de fauche différentes.

Blandine Thubin (CEPRAM) intervient sur les contrats baisse qui pour elle, doivent être intégrés complètement dans le projet de territoire et le système d'exploitation. Il ne s'agit pas de créer des mares et de faire des contrats baisse simplement pour faire une baisse.

Hugues des Touches (LPO, représentant des APNE) demande pourquoi les agriculteurs soutiennent le curage des fossés dans les MAEC ?

Léonore Goffé-Signoret (Chambre d'agriculture 17) répond que pour eux cela représente beaucoup de travail et qu'ils souhaiteraient avoir des aides pour le faire.

Clovis Tessier (CEPRAM) précise que c'est le propriétaire des prairies qui devrait financer l'entretien des fossés.

Marc Blanchard (LPO 85, représentant des APNE) souhaite savoir s'il y a des commentaires sur le montant des MAEC, ainsi que sur l'intérêt et les attentes qu'ils ont ?

Léonore Goffé-Signoret (Chambre d'agriculture 17) répond que les agriculteurs souhaitent une augmentation des MAEC et des aides supplémentaires pour les autres types d'entretiens. Cette tendance est générale pour tous les types de MAEC. De plus, le taux de chargement à l'entrée des MAEC est de 0,5 UGB. Cela est trop haut et peu gêner l'installation des jeunes. Il faudrait maintenir le seuil de 0,3.

Blandine Thubin (CEPRAM) attire l'attention sur le fait de ne pas oublier les exploitations qui vivent que dans le marais. Il faudrait un plafond à 50 000 € et non 30 000 €. Ces exploitations sont vues comme des exceptions, alors que certains n'ont pas eu d'autres choix que d'exploiter le milieu dans lequel ils vivent. Il faut environ une surface de 3ha à 4 ha de prairie pour élever une vache et son veau. L'importance du pâturage dans le marais est primordiale, mais il faut distinguer le vrai exploitant de celui faisant réellement pâturer dans le marais.

Poursuite des contractualisations MAEC

Hugues des Touches (LPO, représentant des APNE) ajoute qu'il est difficile de remobiliser des exploitants ayant déjà essayé certaines mesures MAEC. Pour lui, la PAC 2020 va jouer un rôle important.

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) pense que ce diagnostic permet d'avoir un aperçu de leur impression sur les MAEC mais que le discours doit cependant être amélioré pour les niveaux 2 et 3.

Blandine Thubin (CEPRAM) précise que ce qui est audible par le monde agricole, c'est d'avoir des contraintes ainsi que des aides. Ils sont prêts à travailler pour la préservation du milieu mais il faut une compensation.

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) demande comment peut-on maintenir une activité dans des conditions difficiles ? la contrainte ne vient pas des MAEC mais du territoire et cela on ne peut pas le nier. Il faut donc retourner la vision des MAEC et de l'ICHN. On n'ajoute pas des contraintes supplémentaires. La biodiversité est liée à l'élevage extensif d'où l'importance de mettre en place des MAEC de niveaux 2 et 3.

Blandine Thubin (CEPRAM) pense que mettre les MAEC et l'ICHN au même niveau est une première erreur, car les MAEC correspondent à un travail pour avoir des résultats environnementaux. Il faut donc le présenter comme un travail à effectuer avec plus de contraintes contre un euro.

Alain Texier (PNR Marais poitevin) revient sur les dates de fauche qui reviennent souvent dans la présentation. Il demande si les contraintes sont liées à un aspect technique ou administratif (déclaration) ? car avoir des dates de fauche différentes en fonction des secteurs ne simplifie pas la chose notamment pour le cahier de pâturage.

Léonore Goffé-Signoret (Chambre d'agriculture 17) répond que cela concerne à la fois l'aspect technique et administratif.

Blandine Thubin (CEPRAM) ajoute que la météo pose également un problème pour les dates de fauche.

Hugues des Touches (LPO, représentant des APNE) souhaite préciser que quelques espèces nichent en prairies de fauche et beaucoup au sein des prairies cultivées. La nidification est également de plus en plus précoce même si on n'est pas à l'abri d'un retard ou d'un changement de la période de nidification. Cela complexifierait la mise en place des dates de fauche.

Blandine Thubin (CEPRAM) ajoute que cela est donc cohérent avec l'avancée des dates de fauche. Cependant il arrive que la fauche soit plus tardive, que la date prévue. Des prairies peuvent ne pas être fauchées au 15 juin, suite à un excès d'eau.

Alain Texier (PNR Marais poitevin) précise que les dates de fauche sont aussi fonction des niveaux d'eau dans les fossés dès le mois d'avril. Un assèchement précoce de certains marais entraîne une modification de la flore et le développement précoce de la végétation.

Fin présentation et remarques sur l'ensemble du diagnostic :

Hugues des Touches (LPO, représentant des APNE) pense qu'il serait intéressant, au vu des tendances qui se dessinent, d'avoir un point sur les surfaces fauchées par rapport aux surfaces pâturées, celles fertilisées et non fertilisées, sur le drainage et peut être sur les surfaces en bio contre celles non bio. L'évolution des MAEC, qui sont connues, sont des indicateurs de démarches agricoles qu'il est intéressant d'étudier.

Blandine Thubin (CEPRAM) ajoute qu'il est important aussi de mettre en avant le problème démographique et l'âge des éleveurs. La différence va être de plus en plus forte dans les prochaines années.

Nadine Pelon (Chambre d'agriculture 85) répond à cette remarque en précisant qu'ils possèdent la donnée, ainsi que sur le statut juridique mais que tout cela n'a pas pu être présenté aujourd'hui.

Yannick Marionneau (Comité régional de la Conchyliculture Pays de la Loire/ Poitou-Charentes) intervient sur le lien de la conchyliculture avec les pratiques faites dans le marais notamment la rapidité d'arrivée de l'eau douce dans le marais. Les conchyliculteurs sont des paysans de la mer et ils

subissent mais cela fait partie des activités environnementales et économiques. Il insiste sur le fait que nos pertuis et nos baies sont des zones de reproduction importantes.

Blandine Thubin (CEPRAM) souhaite avoir des actes en cohérence avec le discours. On offre un produit de qualité qui respecte des normes environnementales et sociales. Or les aides sont moindres, voire inexistantes. Le budget global diminue alors que la surface augmente.

Jean Aimon (Chambre d'agriculture 17) s'adresse à l'APN / LPO pour savoir si des données environnementales existent pour démontrer l'intérêt des dates de fauche et leur précocité ?

Hugues des Touches (LPO, représentant des APNE) laisse la parole à Alain Texier, plus en mesure de répondre, selon lui, avec les données de l'Observatoire du Patrimoine Naturel.

Alain Texier (PNR Marais poitevin) répond qu'il n'y a pas de suivis suffisamment précis sur les dates de fauche en lien avec la biodiversité. Il y a quelques informations sur le secteur de la vallée du Lay en lien avec le Tarier des prés. En revanche, il cite l'exemple du Rôle des genets qui a disparu suite aux pratiques agricoles inadaptées. Lorsque l'on étudie le vivant dans son milieu, la présence ou l'absence d'une espèce n'est pas toujours facile à appréhender. Il y a souvent plusieurs facteurs qui sont concernés (niveau d'eau, date de fauche, température, etc.).

Hugues des Touches (LPO, représentant des APNE) attire l'attention sur un autre taxon, autre que l'avifaune, celui des insectes également liés aux dates de fauche, ... Il ajoute que pour l'élevage, en pâturage instantané, il ne faut pas plus de 6 pattes à l'hectare pour ne pas dégrader les niches écologiques.

Alain Texier (PNR Marais poitevin) précise que les questions de chargements instantanés, ne sont plus abordées aujourd'hui et qu'elles ont été retirées dans les CAD. Les espèces exigeantes sur le marais se retrouvent sur les sites protégés et de moins en moins dans les prairies en MAEC. Les cahiers des charges des MAEC sont donc des compromis entre pratiques agricoles et exigences des espèces.

Clovis Tessier (CEPRAM) ajoute qu'il faudrait pourtant montrer les effets des pratiques environnementales afin de pouvoir justifier financièrement l'intérêt de ces actions.

Conclusion :

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) clôture cette réunion en remerciant tous les participants et en annonçant la date du prochain comité de pilotage Natura 2000 qui aura lieu début avril. Les réunions publiques et collectives avec les agriculteurs auront lieu durant la première quinzaine de mars. Il précise que tous les documents de l'ensemble des groupes de travail seront mis à disposition de tous, via le site internet Natura 2000 Marais poitevin. Enfin il rappelle aux différentes structures que le Parc et l'EPMP se tiennent à leur disposition pour convenir de rendez-vous, de rencontres pour aborder ensemble de la réécriture du docob ou de tous sujets en lien avec cette démarche.